



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 02 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° BS-2026-007

Objet : Désignation du représentant du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue au Comité de programmation LEADER

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2026-007

Objet : Désignation des représentants du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue au Comité de programmation LEADER

Le Bureau Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°CS-2026-001 du 30 janvier 2026, relative au programme de travail 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2026-021 du 12 juin 2026, relative à la composition du Bureau Syndical,

➤ Considérant

- Que le LEADER est un dispositif européen de financement de projets collectifs, structurants et innovants qui contribuent au développement durable du territoire.
- Que le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays d'Arles a été retenu pour porter le LEADER 2023-2027,
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, en sa qualité d'acteur incontournable du territoire, participe à la rédaction de la stratégie LEADER
- Qu'il convient de désigner ses représentant au Comité de programmation LEADER
- Que 1 titulaire et 1 suppléant sont requis
- Que 2 candidatures ont été recueillies

➤ Décide

- De désigner les représentants du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue au Comité de programmation LEADER suivants :

Titulaire : M. Bernard ARSAC

Suppléant : M. Joan BERGENEAU

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

